

-----  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2018 – 501 DU 25 OCTOBRE 2018**

portant radiation de quatre (04) officiers subalternes  
des effectifs de la Police républicaine.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2015-19 du 15 novembre 2016 modifiant et complétant la loi n° 86-014 du 26 Septembre 1986 portant Code des pensions civiles et militaires de retraite ;
- vu** la loi n° 2017- 42 du 02 juillet 2018 portant statut des personnels de la Police républicaine ;
- vu** la loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances
- vu** le décret n° 2016-137 du 17 mars 2016 portant statuts particuliers des corps des personnels de la Police nationale, tel que modifié par le décret n° 2017-353 du 19 juillet 2017 ;
- vu** le décret n° 69-6/PR/SGDN du 07 janvier 1969 relatif aux conseils de discipline ;
- vu** le décret n° 2018-006 du 17 janvier 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la Police républicaine ;
- vu** le décret n° 2016-130 du 17 mars 2016 portant règlement de service à la Police nationale, tel que modifié par le décret n° 2017-522 du 15 novembre 2017 ;
- vu** le décret n° 2002-395 du 06 septembre 2002 portant identification des autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de la Police nationale dans leurs différents grades ;
- vu** la décision n° 044/MISP/DC/SGM/DGPR/SA du 28 février 2018 portant traduction de quatre (04) fonctionnaires de police devant le conseil de discipline ;

**vu** le procès-verbal sans numéro de la séance du conseil de discipline tenue à Cotonou, le 05 avril 2018 ;

**sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique,

**le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 02 mai 2018,

## DÉCRÈTE

### Article premier

Sont radiés pour compter du 02 mai 2018, des effectifs de la Police républicaine pour « **manquement grave aux règles d'éthique et de déontologie, mauvaise manière habituelle de servir portant atteinte à l'honneur, à la probité et au prestige de la Police républicaine** », les officiers de police dont les noms suivent :

| N° d'ordre | Noms et Prénoms                 | Matricules | Grades | Dates d'incorporation |
|------------|---------------------------------|------------|--------|-----------------------|
| 1          | COUAO-ZOTTI Sanvi Arnould Brice | 2345       | CNE    | 31/12/1996            |
| 2          | DEMBO Chabi                     | 3106       | LTN    | 24/04/2006            |
| 3          | DENON Narcisse                  | 2267       | LTN    | 13/03/1995            |
| 4          | SAGBOHAN Thierry                | 2748       | LTN    | 22/12/2000            |

### Article 2

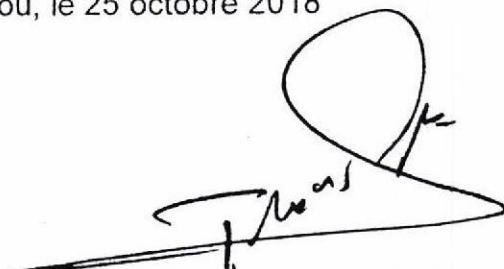
Les intéressés rendent leur paquetage et leur carte d'identité professionnelle aux services compétents de la Direction générale de la Police républicaine.

### Article 3

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

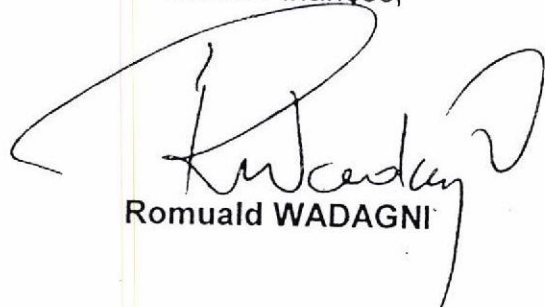
Fait à Cotonou, le 25 octobre 2018

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Intérieur  
et de la Sécurité Publique,



Sacca LAFIA

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MIISP 2 – MEF 2 – AUTRES MINISTÈRES 20  
– INTERESSES 4 – SGG 4 – JORB 1.